



Appel à projets

ECO-PRODUITS et ECO-PROCEDES

2012



Le contexte

Les produits que nous utilisons et les technologies mises en œuvre pour les fabriquer ont des impacts sur l'environnement et la santé humaine : consommation de ressources et richesses minérales, végétales, animales, consommation de ressources énergétiques fossiles, d'eau, diminution des espaces naturels..., rejets de substances dangereuses dans l'eau, l'air et les sols. Les effets qui en résultent, contribuent à l'épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité, à l'eutrophisation des eaux de surface, au réchauffement climatique, à la disparition de la couche d'ozone, à la production de déchets, à la toxicité de l'air...

Ces effets peuvent être réduits, voire supprimés si l'on agit de manière préventive sur les produits et leurs procédés de fabrication. La démarche d'éco-conception, par exemple, prend en compte l'environnement tout au long du cycle de vie du produit, qu'il s'agisse de biens ou de services. Elle s'attache, dès la phase d'élaboration ou lors de l'amélioration d'un produit, à rechercher des axes de progrès visant la diminution des effets négatifs de celui-ci sur l'environnement et la santé humaine. Par ailleurs, l'étape de fabrication constitue souvent celle qui génère le plus d'impacts. Les technologies représentent donc un potentiel important de réduction de ceux-ci, notamment par l'utilisation la plus rationnelle des matières premières et/ou de l'énergie.

Définitions

Eco-produit

Un éco-produit est un produit qui, à service rendu identique ou à performances égales, est source de moins d'impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie qu'un produit standard d'usage similaire.

Eco-procédé

Un éco-procédé correspond à un procédé dont l'application génère moins d'impacts sur l'environnement (moins d'énergie, d'eau et de matières premières consommées, moins d'émissions atmosphériques ou de gaz à effet de serre, moins de déchets et effluents générés) qu'un procédé remplissant la même fonction ou bien encore un procédé dont la fonction est utile à la protection de l'environnement tout en étant lui-même éco-conçu.

Les objectifs de l'appel à projets

Pour **encourager et promouvoir le développement de démarches créatives et innovatrices** ayant pour objet la conception de produits (biens ou services) ou de procédés plus respectueux de l'environnement, dénommés « éco-produits » et « éco-procédés », la **Région Poitou-Charentes** lance un appel à projets avec son partenaire **OSEO, le Pôle des Eco-industries** en assurant la coordination générale.

Cet appel à projets s'inscrit dans ***l'Agenda régional de la conversion écologique de l'économie et de la croissance verte en faveur de l'emploi et le Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire***. En effet, la volonté régionale est de faire de Poitou-Charentes un territoire d'excellence en matière de croissance verte avec des filières innovantes et compétitives dans les domaines de la valorisation des agro-

ressources, de l'éco-habitat, de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables, des transports propres et de l'agriculture durable et biologique.

Toutes les activités industrielles sont concernées, une attention particulière sera donnée aux secteurs de la chimie, notamment la fabrication de détergents, de produits d'entretien et de biocides, l'imprimerie et la fabrication des encres, ainsi qu'à la filière laitière.

Pour quels projets ?

Les projets peuvent concerner des études ou des investissements à caractère non réglementaire visant à réduire les impacts environnementaux lors de la conception, la modification ou la mise au point d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé. A titre illustratif, la réduction peut porter sur les consommations d'énergie, de matières premières, sur la dangerosité de celles-ci, sur les émissions atmosphériques et plus particulièrement celles des gaz à effet de serre responsables du changement climatique, sur les quantités ou la toxicité des déchets... Il peut s'agir également de l'optimisation de l'usage d'un produit et de ses fonctionnalités, de sa durée de vie, de l'amélioration de sa recyclabilité ou de sa réparabilité, du recours aux énergies renouvelables ou aux éco-matériaux dans les procédés...

La qualité des projets sera analysée, prioritairement, sur leur caractère opérationnel et les objectifs ambitieux en matière de :

- réduction des impacts environnementaux,
- réduction des impacts énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration des conditions de travail, et des impacts sur la santé,
- renforcement de l'ancrage territorial des structures porteuses des projets.

Exemples de types de projets (liste non exhaustive):

- études de faisabilité de produits et/ou procédés nouveaux ;
- évaluation des impacts environnementaux d'un produit (ex : analyse du cycle de vie (ACV), évaluation simplifiée et qualitative du cycle de vie (ESQCV), check-list, éco-indicateurs, audit en vue de l'obtention d'un écolabel...);
- réalisation d'éco-profil (transcription des résultats d'une analyse de cycle de vie) en vue d'un affichage environnemental ;
- recherche des alternatives de conception permettant de réduire l'ampleur des principaux problèmes environnementaux préalablement identifiés, travaux de recherche et développement concernant une ou plusieurs de ces alternatives ;
- validations environnementale, technique et économique et évaluation multi-critères et multi-étapes des pistes d'amélioration environnementale, en s'assurant qu'elles n'aggravent pas d'autres impacts...
- réalisation/industrialisation de produits innovants ou de procédés nouveaux ;
- études du transfert de technologie : résultats de laboratoire à transférer vers des entreprises ;
- investissements liés à la mise en place d'éco-procédés.

Les projets présentés devront, notamment, mettre en évidence :

- l'importance de la diminution des impacts environnementaux liés à la conception du produit et du procédé de fabrication ;
- le degré d'innovation du produit ou du procédé : nouvelles fonctionnalités, nouvelles performances, diminution de coûts à performance et fonctionnalité identiques ;
- les opportunités stratégiques : nouveaux marchés, exportation, nouveaux modes de distribution ;
- les viabilités technique, économique, juridique et financière ;
- l'intérêt socio-économique pour la région (emplois, image de la région ...)
- les partenariats entre entreprises et/ou avec un centre de compétence public ou privé.

Le financement des projets

L'appel à projets *Eco-produits – Eco-procédés* mobilise les ***dispositifs d'aides existants*** de la Région Poitou-Charentes et de OSEO. Le cas échéant, un cofinancement des fonds européens dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER sera recherché. Les projets sélectionnés par les financeurs seront soutenus dans le respect des règles communautaires.

Les dispositifs mobilisables au profit du développement des éco-produits et éco-procédés sont sous forme de subventions ou d'avances remboursables.

En tout état de cause, le choix du mode d'intervention appartient aux organismes financeurs, selon les règles qu'ils ont établies, ceux-ci se réservant le droit de refuser un dossier sur la base de critères qui leur sont propres.

Les bénéficiaires s'engageront à respecter la charte régionale d'engagements réciproques relative à l'emploi, au dialogue social, à l'intégration territoriale, à l'intégration de personnes en situation de handicap, au respect de l'environnement et à l'égalité hommes/femmes.

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Les candidatures peuvent être formulées par des **entreprises, des associations, des organismes de recherche, des centres de compétences techniques publics ou privés, des plates-formes de recherche et développement** qui peuvent agir directement ou indirectement sur la conception ou l'amélioration des produits ou procédés et ayant leur siège social ou un établissement en Poitou-Charentes.

Afin d'enrichir les innovations des entreprises et augmenter les chances de réussite des projets, ceux-ci peuvent être conduits, à l'idéal, en partenariat avec des organismes de recherche publics ou privés. Ces partenariats permettent, soit de réaliser une première validation du système envisagé, soit de préparer son industrialisation.

Le porteur du projet et son ou ses partenaires seront clairement identifiés.

Comment déposer une candidature

Le formulaire joint en annexe devra comporter une description succincte et claire du projet
Toutes les dépenses liées au projet, dans la mesure du possible, seront estimées.

Le dépôt des candidatures se fait en un lieu unique, la Région Poitou-Charentes :

par courrier électronique à l'adresse suivante : ap-ecoproducts@cr-poitou-charentes.fr

par voie postale à l'adresse suivante :

MAISON DE LA RÉGION

Appel à projets Eco-produits – Eco-procédés

Service de l'Accueil des Entreprises et du Pilotage des Filières

15, rue de l'Ancienne Comédie

BP 575

86021 POITIERS Cedex

Date limite de dépôt des candidatures : 30mars 2012

Le texte de l'appel à projet et le formulaire de candidature (annexe) sont téléchargeables depuis les sites Internet des partenaires :

www.poitou-charentes.fr

www.oseo.fr

www.eco-industries.fr

Sélection des projets

Première étape : sélection et orientation des projets

Les projets seront soumis à un **comité de sélection et d'orientation**, astreint à la plus stricte confidentialité, composé de représentants de la Région Poitou-Charentes, d'OSEO et du Pôle des Eco-industries, chargé de se prononcer sur la recevabilité et l'orientation vers le dispositif d'aide le plus adapté, en veillant au respect des critères mis en place par les différents organismes financeurs.

Ces membres seront par la suite associés pour l'animation, s'il y a lieu, et pour une valorisation du suivi de l'appel à projets.

Les candidats seront informés, par courrier de la Région, des résultats de l'orientation éventuelle vers l'organisme financeur compétent.

| |
|--|
| <p>En aucun cas, cette étape ne correspond à un avis favorable de l'organisme financeur vers lequel le dossier a été orienté. Seul, l'organisme financeur compétent est habilité à prendre une décision définitive.</p> |
|--|

La date de réception du formulaire de candidature à la Région sera la date de prise en compte pour l'éligibilité des dépenses, **sans préjuger de l'octroi ou non de l'aide.**

Deuxième étape : la demande d'aide de financement du projet

Le porteur de projet retenu par le comité d'orientation constitue un dossier complet de demande d'aide selon les procédures en vigueur qui lui sont indiquées par l'organisme financeur vers lequel il a été orienté. Cet organisme financeur procédera à l'instruction de la demande de financement du projet selon ses propres procédures.

Le porteur de projets devra alors transmettre un dossier complémentaire, à celui transmis pour le dépôt de candidature. A cette fin, l'organisme financeur lui apportera les critères et les données qualifiables et quantifiables nécessaires en matière d'exigence de performance ou de respect de critères spécifiques.

La décision d'attribution ou non d'une aide sera communiquée officiellement au porteur du projet par l'organisme financeur.

Coordonnées des organismes partenaires de l'appel à candidature de projets

RÉGION Poitou-Charentes
Maison de la Région
15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575 - 86021 POITIERS Cedex
Tél. : 05 49 38 47 61
ap-ecoproduits@cr-poitou-charentes.fr

OSEO Poitou-Charentes
Les Arcs – Bât.2
6, rue du Pré Médard – BP 70027
86281 Saint Benoit Cedex
Tél. : 05 49 49 08 40
www.oseo.fr

POLE DES ECO-INDUSTRIES

3, rue Raoul Follereau
BP 20058

86002 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 44 64 96
www.eco-industries.fr



Appel à projets

Eco-Produits – Eco-Procédés

2012

Formulaire de candidature

Nom :.....

1. LE PORTEUR DU PROJET

RAISON SOCIALE.....

Statut juridique.....

Nom du responsable de la structure..... Fonction.....

Nom du responsable du projet..... Fonction.....

Adresse.....

Ville..... Code Postal.....

Téléphone..... Fax.....

Courriel.....

Site Internet.....

Activité..... Effectif.....

N° SIRET..... Code APE.....

Appartenance à un groupe oui non

Si oui, lequel ?.....

Lieu de mise en oeuvre du projet.....

2. LE (S) PARTENAIRE (S)
Merci de remplir une fiche par partenaire

RAISON SOCIALE.....

Statut juridique.....

Nom du responsable de la structure..... Fonction.....

Nom du responsable du projet..... Fonction.....

Adresse.....

Ville..... Code postal.....

Téléphone..... Fax.....

Courriel.....

Site Internet.....

Activité..... Effectif.....

N° SIRET..... Code APE.....

3. LE PROJET (objectifs, description, argumentaire...)

Intitulé du projet

.....
.....

Objectifs :

.....
.....
.....
.....

Description du projet et des principales étapes

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Argumentaire : *cochez et précisez les éléments argumentaires (tels que présentés en page 3) correspondant à votre projet*

Réduction des impacts environnementaux

.....
.....
.....
.....
.....

Degré d'innovation

.....
.....
.....
.....
.....

Opportunités stratégiques

.....
.....
.....
.....
.....

.....

 Viabilité (technique, économique, juridique, financière).....

 Intérêt économique pour la région.....

 Collaboration.....

| 4. LES ACTIONS A REALISER | | |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Type d'actions à mener pour réaliser le projet : | Planning prévisionnel | Coût en € HT prévisionnel |
| <p>Investissements immatériels</p> <p><input type="checkbox"/> Etudes : Description</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Recherche et développement : Description.....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (logiciels, brevets...) Description.....</p> <p>.....</p> | | |
| <p>Investissements matériels</p> <p><input type="checkbox"/> Matériels : Description</p> <p>.....</p> | | |

| | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Design | | | | | | | | |
| Mise aux normes | | | | | | | | |
| Analyse de la valeur | | | | | | | | |
| Laboratoire | | | | | | | | |
| Centre technique | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous Total PRESTATIONS | | | | | | | | |
| INVESTISSEMENTS ET AUTRES | | | | | | | | |
| Investissements matériels | | | | | | | | |
| Investissements non récupérables (affectés au programme) | | | | | | | | |
| Amortissement des investissements récupérables (sur durée du programme) | | | | | | | | |
| Autres frais spécifiques (sur justificatifs) | | | | | | | | |
| Sous Total INVESTISSEMENTS ET AUTRES | | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | | | | | | | |

(1) : Taux horaire direct = (Salaires bruts annuels (d'après DAS) + charges sociales) / 1 600 heures
DAS : déclaration annuelle des salaires

| 6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | |
|--|---------|---|
| Ressources | Montant | % |
| Porteur du projet | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Le porteur
Nom et qualité du signataire
Date

Signature

Cachet de l'organisme

